

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 6 juillet 2009 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2009.
3. Liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Adoption du règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
7. Demande à portée collective adressée par la MRC d'Arthabaska à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (dossier numéro 353225) : avis de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska suite à la transmission de l'orientation préliminaire.
8. Adoption du règlement n° 443-2009 amendant le règlement de zonage n° 384-2003.
9. Autorisation demandée par l'organisation « Le grand Défi de Victoriaville » concernant la fermeture partielle de certaines rues.
10. Autorisation demandée par les employés de la SOPFEU concernant le passage d'un cyclothon sur la route 116.
11. Dépôt et acceptation des soumissions concernant le marquage des chaussées.
12. Autorisation de dépense pour l'organisation d'une Fête Familiale.
13. Cercle de la Joie (Âge d'or d'Arthabaska) – Augmentation de loyer.
14. Autorisation de dépense – Relevés topographiques Avenue Pie X.
15. Autorisation de dépense – travaux de pavage.
16. Autorisation de dépense pour remise en état des rues Beau Site et Blanchet suite aux fortes pluies du 3 juillet 2009.
17. Acceptation des permis 2009-06-083 à 2009-06-115 pour une valeur de 470 583,00\$.
18. AFFAIRES NOUVELLES
19. Période de questions.
20. Clôture de la séance.

2009-07-112

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est unanimement résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

Adopté.

2009-07-113

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1er juin 2009

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est unanimement résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2009 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

Adopté.

Liste des comptes à payer

090231	50,00\$	Copernic	Adhésion 2009-2010
090232	81,27\$	Nettoyage Gi-Net enr.	Entretien bureau et garage
090233	52,86\$	Hydro-Québec	Élect. chambre compteurs
090234	460,05\$	Hydro-Québec	Élect. Centre Administratif
090235	140,47\$	Hydro-Québec	Électricité garage
090236	100,00\$	Fondation de l'Ermitage inc	Campagne financement 09
090237	266,56\$	Télébec	Frais téléphone mai 2009
090238	1 305,93\$	Hydro-Québec	Lumières rues mai 2009
090239	3 344,49\$	Les Serres Perreault	Entretien paysager – 2009
090240	247,00\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
090241	130,11\$	Telus Mobilité	Frais 5 cell. juin 2009
090242	224,00\$	Pitney Bowes	Location compteur et balance postal
090243	867,39\$	L'Excellence	Assurances coll. juillet 09
090244	90,75\$	Fortier, Tourigny	Transmission constat d'infraction
090247	772,06\$	Nettoyage Gi-Net enr.	Entretien régulier et nettoyage des vitres
090248	1 072,50\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
090249	270,87\$	Télébec	Serv. téléphonique – juin
090250	116,61\$	Soc.Canadienne Postes	Distribution feuillets « Les jeudis en chanson »
090251	8 914,49\$	Gesterra	Déchet-récup.-mat. putrescibles – mai 09
090252	13 710,06\$	Gesterra	Transp.– collecte - juillet
090253	748,36\$	LVM Technisol	Expertise pavage rue Plage Beauchesne
090254	246,52\$	Reliance Protectron inc.	Surveillance système d'alarme
090255	3 329,81\$	Plania (Plani-Cité inc.)	Étude de faisabilité – voie cyclable Avenue Pie X
090256	5 745,34\$	Roy Desrochers Lambert Ca	Vérification et préparation rapport financier 2008
090257	812,70\$	Hydro-Québec	Installation 3 luminaires
090258	60,95\$	Boutique Richard Fleuriste	Panier de fruits
090259	671,61\$	Fédération Québécoise des Municipalités	Formation Politique de protection des rives
090260	132,62\$	Laboratoires d'analyses S.M. inc.	Analyses d'eau – avril et mai 2009
090261	105,01\$	Gaudreau Environnement	Paillis noir plates-bandes
090262	128,68\$	Marius Marcoux & Fils inc.	Ent. réseau luminaires

090263	16,32\$	Leblanc Centre Mécanique inc.	Changement fusible camionnette
090264	193,60\$	Rolland Messier & Fils	Terre noire et récup.ciment
090265	59,90\$	Groupe Grenier Ducharme	Ponceau et drainage
090266	13,44\$	Grenier Petite Mécanique	Filtre plaque vibrante
090267	31,90\$	Location d'outils Victo inc.	Location marteau rotatif
090268	169,31\$	Shervic inc.	Caméra
090269	9 482,04\$	Les Entreprises Myrroy inc.	Contrat balayage des rues
090270	1 521,00\$	Pothier Richard	Transport travaux Rang 9
090271	5 095,44\$	Sablère de Warwick Itée	Travaux drainage Rang 9
090272	579,00\$	Olco/Gestion André Lizotte	Essence et diesel – juin 09
090273	1 080,78\$	Gagné Excavation Itée	Nivelage rang 9, nett. ponceau et piquets
090274	407,72\$	La Coop des Bois-Francis	Articles de voirie
090275	1 587,77\$	Receveur Général Canada	Remises de l'employeur
090276	3 413,25\$	Ministre du Revenu du Qué	Remises de l'employeur
099106	567,94\$	Moreau Francine	Sem. du 1 ^{er} au 6 juin
099107	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 1 ^{er} au 6 juin
099108	346,43\$	Parenteau Patrick	Sem. du 1 ^{er} au 6 juin
099109	608,67\$	Moreau Francine	Sem. du 8 au 13 juin
099110	383,83\$	Bérubé Danielle	Sem. du 8 au 13 juin
099111	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 8 au 13 juin
099112	346,43\$	Parenteau Patrick	Sem. du 8 au 13 juin
099113	608,67\$	Moreau Francine	Sem. du 15 au 20 juin
099114	383,83\$	Bérubé Danielle	Sem. du 15 au 20 juin
099115	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 15 au 20 juin
099116	346,43\$	Parenteau Patrick	Sem. du 15 au 20 juin
099117	608,67\$	Moreau Francine	Sem. du 22 au 27 juin
099118	452,33\$	Bérubé Danielle	Sem. du 22 au 27 juin
099119	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 22 au 27 juin
099120	261,00\$	Parenteau Patrick	Sem. du 22 au 27 juin
099121	2 159,65\$	Le May Clémence	Salaire 2 ^e versement
099122	1 005,45\$	Deneault Marcel	Salaire 2 ^e versement
099123	1 005,45\$	Girouard Hugues	Salaire 2 ^e versement
099124	1 005,45\$	Larochelle Michel	Salaire 2 ^e versement
099125	1 005,45\$	Bilodeau Stéphane	Salaire 2 ^e versement
099126	1 005,45\$	Michaud Claude	Salaire 2 ^e versement
099127	1 005,45\$	Gosselin Louise B.	Salaire 2 ^e versement

2009-07-114

Acceptation et acquittement des comptes

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est unanimement résolu que les comptes dont la liste apparaît ci-dessus, soient acceptés et acquittés.

Adopté

Lecture du courrier

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Décision

- Jean-François Paquin et Ferme CGL Nadeau

Ministère des Affaires municipales et des Régions

- Invitation à une rencontre d'information sur les programmes d'aide financière aux infrastructures municipales sous la responsabilité du Ministère

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Réception d'un montant de 8 680,29\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- Nouvelles modalités du programme ClimatSol

Ministère de la Sécurité publique

- Invitation à participer à la Semaine de la prévention des incendies 2009 qui se tiendra du 4 au 10 octobre prochain

MRC d'Arthabaska

- Schéma de couverture de risques – Entrée en vigueur le 23 mars 2009
- Information sur « Les prix du patrimoine 2009 et le Fonds culturel arthabaskien »

Fondation de l'Ermitage

- Remerciements pour le don de 100\$

Groupe PMA+GDM

- Offre d'assurance pour 2009 avec « La Mutuelle des municipalités du Québec »

Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec

- Invitation à assister aux « Assises régionales sur la persévérance scolaire » qui se dérouleront à l'Hôtel le Dauphin de Drummondville le 8 octobre prochain

La Société protectrice des animaux d'Arthabaska

- Nomination de Mme Marie-Josée Roy au poste de directrice générale suite à la démission de madame Dominique Roux

Alexia Piché

- Demande d'appui financier pour participer au Championnat Canadien de Judo à Calgary du 2 au 6 juillet 09

Rallye Bénéfice Can-Am Spyder

- Demande d'appui financier au bénéfice des Fondations du CHUS, de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et de Ste-Croix/Hériot

Paul Côté, résident rue Roberge

- Demande

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil

2009-07-115

Adoption du règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

RÈGLEMENT NUMÉRO 444-2009

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE
AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité qu'il est par le présent règlement ordonné et statué ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1^o « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

2^o « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;

b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication;

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1^o du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2^o du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, ce 6 juillet 2009.

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2009-07-116

Demande à portée collective adressée par la MRC d'Arthabaska à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (dossier numéro 353225) : avis de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska suite à la transmission de l'orientation préliminaire

Attendu la demande à portée collective adressée par la MRC d'Arthabaska à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, identifiée par le numéro de dossier 353225;

Attendu que le processus de traitement de cette demande a fait l'objet de plusieurs rencontres réunissant les représentants de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de la MRC d'Arthabaska, des municipalités locales concernées et des Fédérations de l'UPA du Centre-du-Québec et de l'Estrie, lesquelles se sont terminées le 4 mars 2009 par la conclusion d'une entente entre ces différentes instances;

Attendu l'orientation préliminaire datée du 25 juin 2009 par laquelle la Commission de protection du territoire agricole du Québec indique que cette demande devrait être autorisée moyennant le respect de certaines conditions;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska :

- 1° donne un avis favorable suite à la transmission de l'orientation préliminaire concernant la demande à portée collective adressée par la MRC d'Arthabaska à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, identifiée par le numéro de dossier 353225;
- 2° renonce au délai de 45 jours prévu par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour présenter des observations additionnelles ou demander une rencontre suite à la transmission de l'orientation préliminaire.

Adopté.

2009-07-117

Adoption du règlement n° 443-2009 amendant le règlement de zonage n° 384-2003

Considérant que le projet de règlement modifie le règlement de zonage numéro 384-2003;

Considérant que les modifications proposées sont conformes avec le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 443-2009, amendant le règlement de zonage numéro 384-2003.

Adopté.

2009-07-118

Autorisation demandée par l'organisation « Le grand Défi de Victoriaville » concernant la fermeture partielle de certaines rues

Attendu qu'en date du 12 et 13 septembre prochain, la compétition du Grand Défi de Victoriaville empruntera certaines rues de la municipalité;

Attendu qu'il y aurait lieu d'autoriser les responsables de l'Organisation à fermer partiellement certaines rues municipales;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise l'organisation du Grand Défi de Victoriaville à emprunter certaines rues municipales, tel que mentionné à la demande, à l'occasion de la compétition du Grand Défi de Victoriaville qui se tiendra les 12 et 13 septembre 2009.

Adopté.

2009-07-119

Autorisation demandée par les employés de la SOPFEU concernant le passage d'un cyclothon sur la route 116

Attendu qu'en date du 25 septembre prochain, un groupe de 15 cyclistes traverseront la municipalité en empruntant la route 116 en direction de Victoriaville;

Attendu que ce sont les employés de la Société de protection des Forêts contre le feu (SOPFEU) qui organisent annuellement un cyclothon qui permet d'amasser des fonds pour des organismes de charité;

Attendu que le comité organisateur doit obtenir un permis du Ministère des Transports qui les oblige à se conformer à certaines exigences, entre autres, obtenir une autorisation écrite de chacune des municipalités visées par le parcours du cyclothon;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise l'organisation du cyclothon des employés de SOPFEU à emprunter la route 116 en direction de Victoriaville, tel que mentionné à la demande, en date du 25 septembre 2009.

Adopté.

2009-07-120

Dépôt et acceptation des soumissions concernant le marquage des chaussées

Suite à la demande de soumissions pour des travaux de marquage des chaussées faites par invitation à trois entrepreneurs et à l'ouverture de ces soumissions, mardi, le 30 juin 2009 à 15h01 au Centre Administratif, la secrétaire dépose une seule soumission reçue :

LIGNCO SIGMA INC.	Année 2009	192,00\$/KM
	Année 2010	196,00\$/KM
	Année 2011	201,00\$/KM

La soumission est conforme au devis.

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu à l'unanimité d'accepter la seule soumission reçue de Lignco Sigma inc. pour exécuter les travaux de marquage des rues aux prix et conditions mentionnés dans le devis pour une durée de trois ans au prix de 192\$/km, 196\$/km et 201\$/km. La somme autorisée pour l'année 2009 est de 7 655,96\$ avant taxes, pour une longueur totale de 34,255 kilomètres, ce montant inclus 13 traverses de piétons.

Adopté.

2009-07-121

Autorisation de dépense pour l'organisation d'une Fête Familiale

Claude Michaud, conseiller, avec quelques bénévoles organisent une Fête familiale au parc Léon-Couture qui aurait lieu au début du mois de septembre le dimanche ou le lundi en cas de pluie, le week-end de la Fête du Travail.

Monsieur Michaud présente aux membres du Conseil le budget dont il aurait besoin. Une somme de 5000\$ comblerait toutes les dépenses.

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska alloue une somme de 5000\$ pour la tenue d'une Fête Familiale au parc Léon-Couture, les 6 ou 7 septembre 2009.

Que toutes les dépenses seront autorisées au préalable par la directrice générale.

Adopté.

2009-07-122

Cercle de la Joie (Âge d'or d'Arthabaska) – Augmentation de loyer

Une correspondance de la ville de Victoriaville est déposée au Conseil. Cette note informe les membres du Conseil que la ville de Victoriaville a accepté de compenser partiellement la hausse du coût de loyer facturé au Cercle de la Joie (Âge d'or) d'Arthabaska pour les années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Attendu que cette compensation équivaut à un tiers de l'augmentation du tarif horaire facturé au Cercle de la Joie par le Centre communautaire;

(Suite à la page 2088)

Attendu que le Cercle de la Joie compte 676 membres dont 54 sont résidents de St-Christophe d'Arthabaska, soit 8%;

Attendu que les dirigeants du Cercle de la Joie ont déjà accepté la proposition de la Ville de Victoriaville;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité d'entériner la décision de la Ville de Victoriaville à l'effet de compenser partiellement le Cercle de la Joie pour l'augmentation rendue nécessaire de leur loyer et de verser directement au Cercle de la Joie les montants suivants :

2009-2010 :	49,69\$
2010-2011 :	99,38\$
2011-2012 :	148,91\$

Adopté.

2009-07-123

Autorisation de dépense – Relevés topographiques Avenue Pie X

Attendu que dans le cadre du projet de resurfaçage (pavage) de l'Avenue Pie X, des relevés topographiques sont nécessaires à la réalisation des plans et devis;

Attendu qu'une soumission a été demandée à Carl Lefèbvre, arpenteur-géomètre, pour réaliser le mandat;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu à l'unanimité de mandater Carl Lefèbvre, arpenteur-géomètre pour exécuter le mandat spécifique de relevés topographiques relativement au projet de resurfaçage de l'Avenue Pie X.

Qu'une somme de 5000\$ est autorisée et sera affectée à même les revenus au projet d'immobilisation de l'Avenue Pie X.

Adopté.

2009-07-124

Autorisation de dépense – travaux de pavage

Attendu qu'il y a eu une réfection de la route à l'intersection du boulevard Bois-Francis et du rang 7 et que le pavage est à refaire sur 125 mètres de long;

Attendu que ces travaux n'ont pas été prévus lors de la demande de soumission publique;

Attendu que le contrat est donné à Pavage Veilleux pour le pavage des rangs 9, Petit 9 et rue Roberge;

Attendu qu'après entente, Pavage Veilleux confirme qu'il peut faire les travaux au même prix, soit à 91,19\$ la tonne métrique;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska retienne les services de Pavage Veilleux pour exécuter les travaux de pavage à l'intersection du boulevard Bois-Francis Sud et du rang 7 sur une longueur de 125 mètres pour une quantité de 152 tonnes métriques pour un montant de 14 860,88\$ incluant l'accotement mais excluant les taxes.

Que pour défrayer cette immobilisation, le total de la dépense sera affecté à même les revenus.

Que la mairesse, Madame Clémence Le May et la directrice générale, Madame Francine Moreau, soient autorisées à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la municipalité.

Adopté.

2009-07-125

Autorisation de dépense pour remise en état des rues Beau Site et Blanchet suite aux fortes pluies du 3 juillet 2009

Attendu qu'une pluie très forte s'est abattue dans le secteur du chemin Laurier vendredi le 3 juillet et que les rues Beau Site et Blanchet ont subi des dommages importants;

Attendu que l'inspecteur municipal a dû faire appel à des entrepreneurs avec de la machinerie supplémentaire pour parer aux dommages les plus urgents afin d'éviter une fermeture complète des rues endommagées;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une somme de 10 000\$ pour la remise en état des rues Beau Site et Blanchet suite aux fortes pluies du 3 juillet 2009.

Adopté.

2009-07-126

Acceptation des permis 2009-06-083 à 2009-06-115 pour une valeur de 470 583,00\$.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2009-06-083 à 2009-06-115 inclusivement pour une valeur de 470 583,00\$.

Adopté

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2009-07-120, 2009-07-121, 2009-07-122, 2009-07-123, 2009-07-124 et 2009-07-125.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour du mois de juillet 2009.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2009-07-127

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

Adopté.

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

